



Samedi 26 avril

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

2025

Bienvenue à toutes et à tous

AG 2025 • Ordre du jour

- 1 **Rapport moral du Président** ➔ *soumis au vote à main levée*
- 2 **Ratification des candidatures**
 - Ratification de deux administrateurs ➔ *soumis au vote à bulletin secret*
- 3 **Rapport financier**
 - Présentation des comptes ➔ *soumis au vote à main levée*
 - Budget prévisionnel ➔ *soumis au vote à main levée*
- 4 **Rapports techniques**
 - Eco-contribution
 - Aménagements
 - Petit gibier
 - Grand gibier et Dégâts
 - Calendriers cynégétiques ➔ *soumis au vote à main levée*
 - Grandes lignes SDGC
- 5 **Récompenses**
- 6 **Responsabilisation financière des lots & classification des massifs**
 - Décisions du conseil d'administration
 - Responsabilisation 2025-2026
 - Cotisations ➔ *soumis au vote à main levée*
- 7 **Questions diverses statutaires**
- 8 **Intervention des personnalités**





1

RAPPORT MORAL

Assemblée générale 2025



Le rapport moral du Président

M. Hervé VUILLAUME

Président

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



2

RATIFICATION DES CANDIDATURES



Présentation du conseil d'administration



MEMBRES DU BUREAU

Président • M. Hervé VUILLAUME

Vice-président • M. Jean-Pierre ANDRES

Trésorier • M. Gaëtan BOUCHON

Trésorier adjoint • M. Marc MAYLIN

Secrétaire • M. Thomas RIVAUD (*à voter*)

ADMINISTRATEURS

M. Olivier BERTHOLD

M. Nicolas GARNIER (*à voter*)

M. Fabrice GILMAIRE

M. Manoël VAUTRIN

M. Christophe WILT



Répartition du conseil d'administration

SECTEUR Nord-Ouest

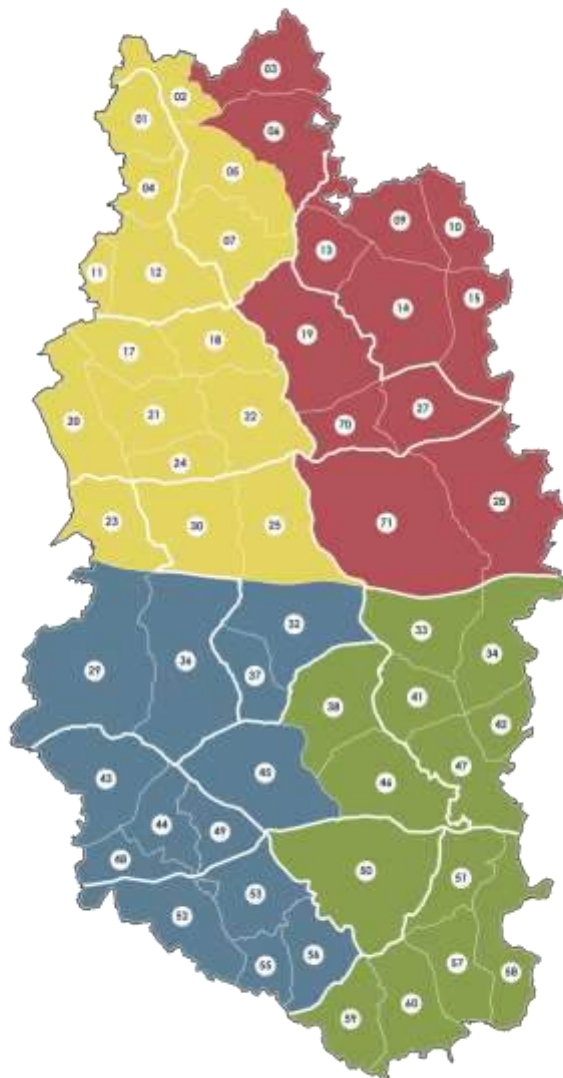
M. Jean-Pierre ANDRES
M. Nicolas GARNIER (à voter)

> 2 postes vacants

SECTEUR Sud-Ouest

M. Olivier BERTHOLD
M. Hervé VUILLAUME
M. Christophe WILT

> 1 poste vacant



SECTEUR Nord-Est

M. Marc MAYLIN
M. Fabrice GILMAIRE
M. Gaëtan BOUCHON

> 1 poste vacant

SECTEUR Sud-Est

M. Manoël VAUTRIN
M. Thomas RIVAUD (à voter)

> 2 postes vacants

Rappel statuts et règlement intérieur

STATUTS

40. En cas de vacance de cinq postes d'administrateurs au plus en cours de mandat, le conseil peut pourvoir au remplacement de administrateurs concernés, sous réserve de ratification de ces remplacements par la plus prochaine assemblée générale. Le mandat d'un administrateur élu en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré prend fin à la date à laquelle devait normalement expiré le mandat du membre remplacé. En cas d'élection anticipée, la liste nouvellement élue exerce ses fonctions jusqu'à l'échéance nationale sexennale suivante.

REGLEMENT INTERIEUR

6. En cas de vacance de cinq postes d'administrateurs au plus, en cours de mandat, le conseil d'administration peut pourvoir, sur proposition du Président, au remplacement de ces membres par cooptation, sous réserve de ratification de ces remplacements par la prochaine assemblée générale.

38. Modalités

38.1 Tous les votes se feront à main levée, à l'exception des élections des administrateurs et des questions que le conseil d'administration jugera nécessaire de faire voter à bulletin secret.



Présentation nouveaux candidats

Monsieur Thomas RIVAUD

Candidat secteur Sud-Est

Monsieur Nicolas GARNIER

Candidat secteur Nord-Ouest





3

RAPPORT FINANCIER



Présentation du rapport financier

M. Hervé VUILLAUME

Président

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse

M. Cyril MICHEL

Expert comptable

Cabinet FIDUREX



Rapport financier

du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024

2023-2024

Année close

du 1^{er} juillet 2024
au 30 juin 2025

2024-2025

Année en cours

du 1^{er} juillet 2025
au 30 juin 2026

2025-2026

*Vote des
cotisations*

AG 2025 > Présentation des comptes
Clôture des comptes et affectation du résultat

Rapport financier

du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024

2023-2024

Année close

du 1^{er} juillet 2024
au 30 juin 2025

2024-2025

Année en cours

du 1^{er} juillet 2025
au 30 juin 2026

2025-2026

*Vote des
cotisations*

Année comptable en cours, se termine au **30 juin 2025**
(reste les pâtures, RE, PR et dégâts à payer)

AG 2026 > Présentation des comptes

Rapport financier

du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024

2023-2024

Année close

du 1^{er} juillet 2024
au 30 juin 2025

2024-2025

Année en cours

du 1^{er} juillet 2025
au 30 juin 2026

2025-2026

Vote des
cotisations

AG 2025 > Vote à l'ordre du jour
Vote des cotisations pour l'exercice du
1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Présentation des comptes 30 juin 2024

ETABLISSEMENT • Service général

PRODUITS

Contrats de service	58 933,17
Vignettes et adhésions	872 684,97
Produits des achats annexes	79 418,3
Reprises de provisions & transfert	5 109,84
Subvention de fonctionnement	49 336,3
Autres Produits	113 612,34
TOTAL	1 179 594,92

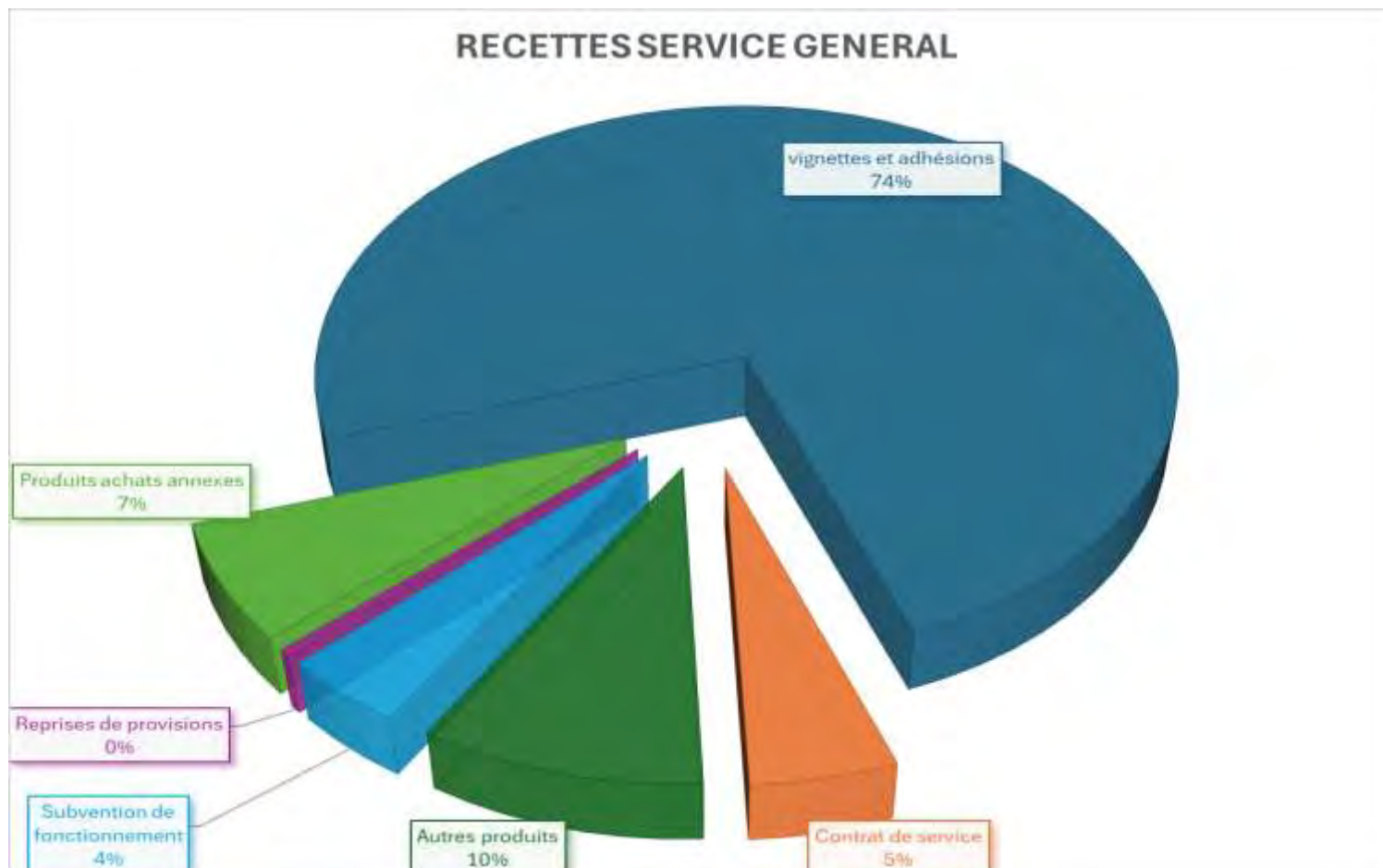
CHARGES

Achats de marchandises	9 245,45
Autres charges et charges externes	246 375,46
Salaires et traitements	358 403,08
Dotations aux amortissements	49 318,49
Charges sociales	156 656,71
Autres Charges	104 876,68
TOTAL	924 875,87

RESULTAT DE L'EXERCICE: + 254 719,05 €

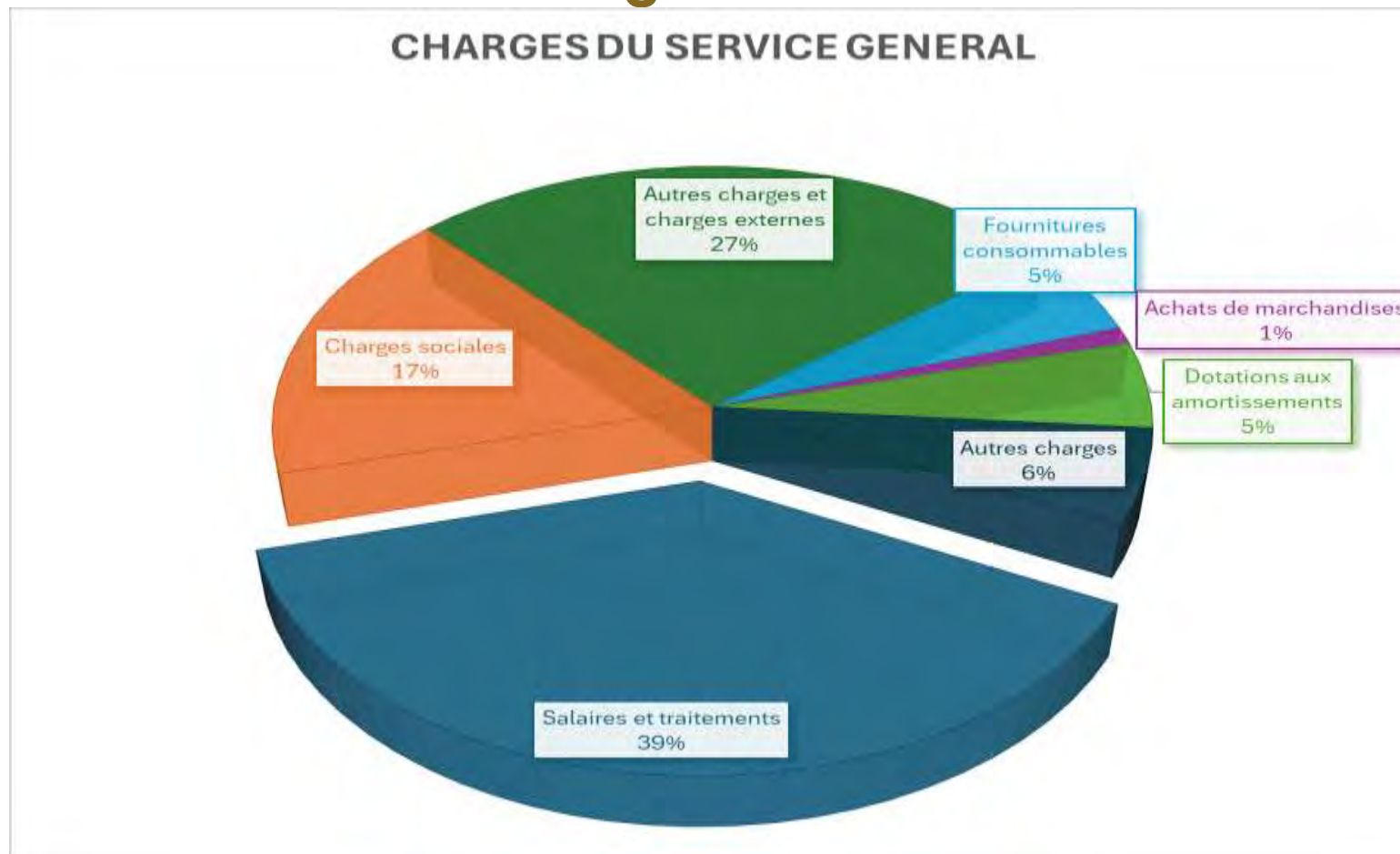
Présentation des comptes 2023-2024

RECETTES • Service général



Présentation des comptes 2023-2024

CHARGES • Service général



Présentation des comptes 2023-2024

ETABLISSEMENT • Dégâts

PRODUITS

Bracelets	2 257 996,00
Cotisations Territoires	644 389,41
Plan de résilience ETAT	1 042 547,58
Subvention 15% chasseurs	-69 334,00
Contrats de services	476 772,00
Autres Produits	64 941,51
TOTAL	4 417 312,77

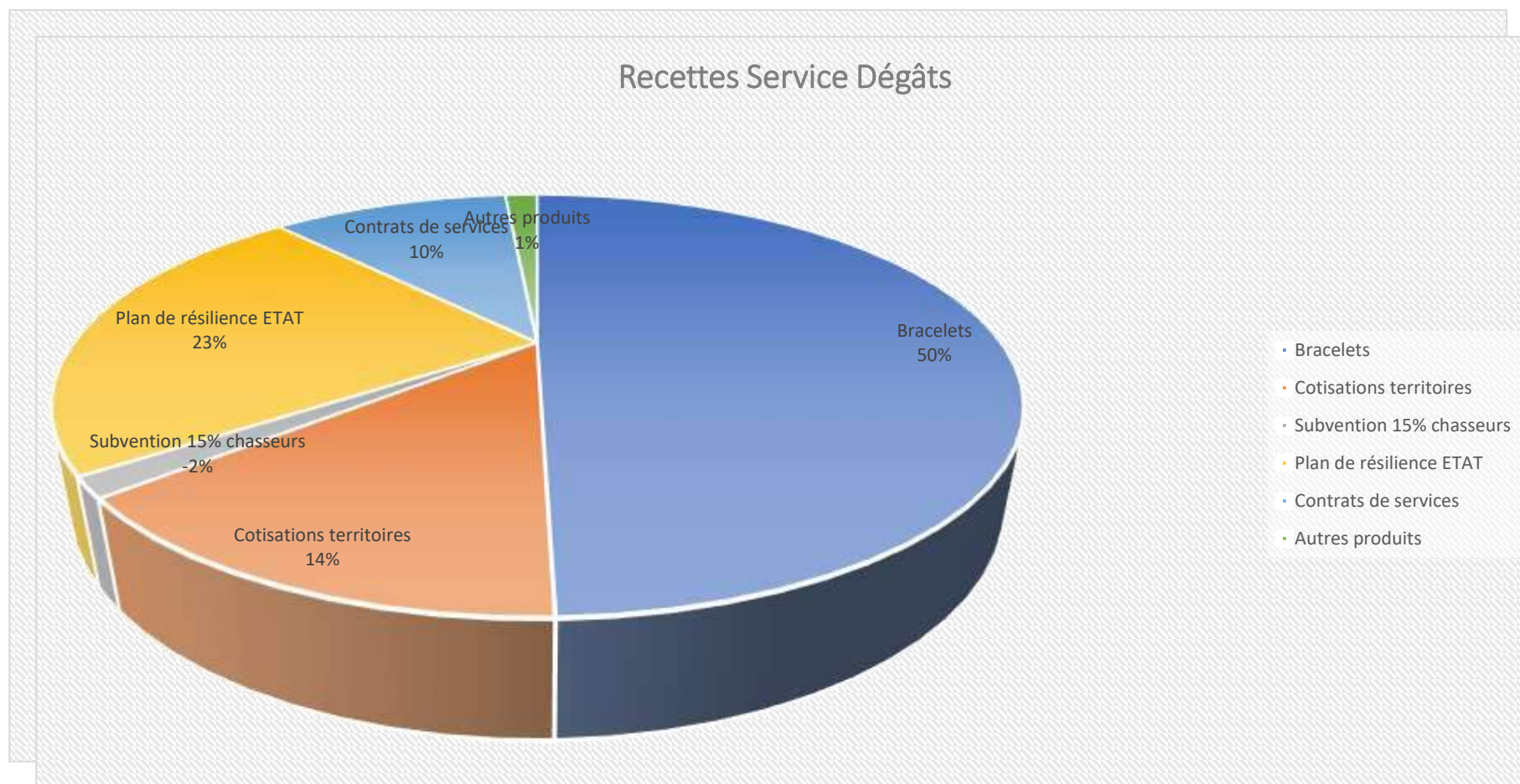
RESULTAT : + 201 279,41€

CHARGES

Achats Bracelets	67 134,22
Achats Clôtures	88 630,46
Indemnisation des Dégâts	2 579 902,70
Honoraires des Estimateurs	165 341,35
Dotation provision dégâts de gibier	835 270,73
Déplacement des Estimateurs	57 593,57
Subventions clôtures	66 731,50
Frais de personnel	187 276,75
Autres Charges	168 152,08
TOTAL	4 216 033,36

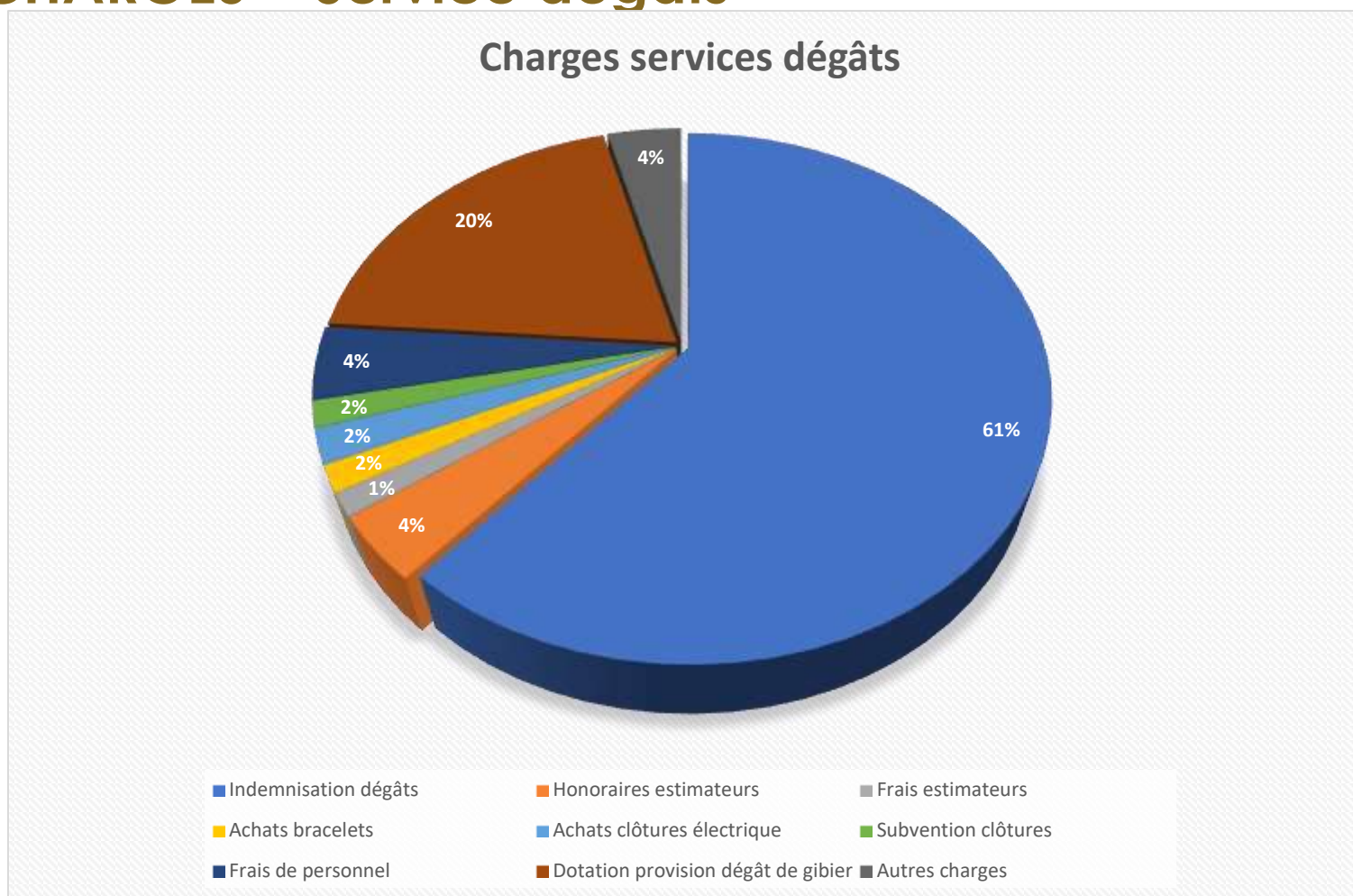
Présentation des comptes 2023-2024

PRODUITS • Service dégâts



Présentation des comptes au 30/06/24

CHARGES • Service dégâts



Présentation des comptes 2023-2024

ETABLISSEMENT • Ecocontribution

PRODUITS

Autres Produits de gestion courante (avance de projet)	79 715,88
TOTAL	79 715,88

RESULTAT : - 170 419,08€

CHARGES

Honoraires	136 994,81
Salaires et traitements	51 307,23
Charges sociales	23 003,69
Autres achats et charges externes	38 829,23
TOTAL	250 134,96



Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale du 26 avril 2025

- Rapport sur les comptes annuels
 - Rapport spécial sur les conventions réglementées
-

M. Stéphane RONDEAU

Commissaire aux comptes

BATT Audit

Représenté par :

M. Cyril MICHEL

Expert comptable

Cabinet FIDUREX



Affectation du résultat

SERVICE GENERAL 2023 / 2024

Arrêté au 30 juin 2024

RESULTAT 2023/2024 de :

+ 254 719,05 €

AFFECTATION du résultat de l'exercice 2023 / 2024 :

+ 254 719,05 € en réserves de gestion

Virement de **17 379,53 €** des réserves
gestion vers les réserves immobilisées.

SERVICE DEGATS 2023 / 2024

Arrêté au 30 juin 2024

RESULTAT 2023/2024 de :

+ 201 279.41 €

AFFECTATION du résultat de l'exercice 2023 / 2024 :

+ 201 279,41€ en réserves de gestion

Affectation du résultat

SERVICE ECOCONTRIBUTION 2023 / 2024

Arrêté au 30 juin 2024

RESULTAT 2023/2024 de :

- 170 419,08 €

AFFECTATION du résultat de l'exercice 2023 / 2024 :

- **170 419,08 €** en report à nouveau

Exercice en cours 2024/2025

ETABLISSEMENT DEGÂTS

RECETTES en cours	
Bracelets + cotisation territoire	2 836 898,48 €
Aide de l'état	678 376,74 €
Produits financiers	37 179,41 €
Total recettes	3 552 454,63 €

Résultat en cours au 30 juin 2025	- 1 089 554,09 €
-----------------------------------	------------------

DEPENSES en cours	
Achats bracelets	19 508,50 €
Achat clôtures	63 252,89 €
Indemnisation des dégâts	3 629 121,90 €
Estimateurs	274 266,93 €
Service général (prévisions)	340 000,00 €
Prairies + re-semis (prévisions)	210 000,00 €
Subventions clôtures	75 858,50 €
Autres	30 000,00 €
TOTAL	4 642 008,72 €

3

BUDGET PREVISIONNEL



Budget prévisionnel 2025/2026

Budget prévisionnel • Service général

PRODUITS

Ventes Affiliations Pds annexes	145 000,00
Subventions de fonctionnement	49 000,00
Vignettes et adhésions	870 000,00
Produits financiers	15 000,00
Produits exceptionnels	5 000,00
Transferts de charges	5 000,00
TOTAL	1089 000,00

CHARGES

Achats	96 500,00
Services extérieurs	68 500,00
Autres services extérieurs	259 500,00
Impôts et taxes	30 000,00
Charges de personnel	480 000,00
Autres charges gestion courante	53 500,00
Charges financières	00,00
Charges exceptionnelles	8 000,00
Dotation Amortissement et provisions	90 000,00
Impôts sur les bénéfices	3 000,00
TOTAL	1 089 000,00

RESULTAT DE L'EXERCICE: **EQUILIBRE**

Budget prévisionnel 2025/2026

BUDGET PREVISIONNEL ETABLISSEMENT DEGÂTS 2025/2026

RECETTES	
Bracelets gibier rouge	800 000,00 €
Bracelets sangliers	1 900 000,00 €
Cotisation Territoire	1 500 000,00 €
Autres produits (quote part plan d'aide)	400 000,00 €

32,61 %

TOTAL	4 600 000,00 €
-------	----------------

DEPENSES	
Achats bracelets	70 000,00 €
Achat clôtures	83 000,00 €
Indemnisation des dégâts	3 630 000,00 €
Honoraires des estimateurs	199 000,00 €
Déplacement des estimateurs	75 000,00 €
Frais de personnel	105 000,00 €
Autres charges	153 000,00 €
Prairies	210 000,00 €
Subventions clôtures	75 000,00 €
TOTAL	4 600 000,00 €

4

RAPPORTS TECHNIQUES





Présentation du rapport technique

Missions Fédérales

- Formations permis de chasser et sécurité décennale
- Biodiversité - Ecocontribution

M. Hervé VUILLAUME

Président

Fédération départementale des chasseurs de la Meuse





Assemblée
Générale 2025

FORMATIONS



FORMATIONS • Permis de chasser

RESULTATS 2024

Indicateurs permis de chasser pour l'année dernière :

- **229 inscriptions et/ou réinscription**, dont 22 % de femmes.
- **120 candidats reçus** à l'examen soit **52 %** de réussite.
- Un total de **137 journées ETP** de formations et d'accompagnement à l'examen sur notre site de formation CHEVERT animés par le service technique et trois bénévoles (dont un en formation).
- **24 candidats** à la chasse accompagnée.
- **32 tuteurs** chasse accompagnée.

La FDC 55 remercie vivement l'engagement de ses bénévoles pour la formation au permis de chasser.

FORMATIONS • Permis de chasser

CHIFFRES 2025

Six sessions d'examen sont prévues pour 2025, de février à novembre:

- Inscription en ligne facilitée via le portail **www.permischasser.ofb.fr**
- **30 journées ETP** de formations déjà réalisées dispensées, témoignant de l'engouement des candidats, et de la qualité de la formation proposée par la FDC 55.

La FDC 55 lance un nouvel
appel à candidature
pour renforcer l'équipe de formation.

FORMATIONS • Décennale Sécurité



Cette formation gratuite, dispensée par la FDC55, consiste en un rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action que hors action de chasse.

Chaque chasseur doit passer **tous les 10 ans une formation de remise à niveau sur la sécurité**. Elle est ouverte aux chasseurs et chasseresses ayant validé leur permis de chasser en Meuse..

CHIFFRES 2024

- **122 chasseurs** ont réalisé leur mise à niveau (pour un total de 2838 chasseurs depuis le début des formations).
- **4 sessions de formations** en 2024 assurées par le service technique de la FDC 55.

FORMATIONS • Pratiques cynégétiques



FORMATIONS 2024

La FDC 55 a proposé cette année **six formations** à ses adhérents pour parfaire ou découvrir de nouvelles pratiques cynégétiques :

- **Chasse à l'arc** > 36 chasseurs ont obtenu leur agrément.
- **Hygiène de la venaison** > 27 participants.
- **1^{er} secours canins** > 49 participants.
- **Garde particulier** > 7 chasseurs ont obtenu leur agrément.
- **Identification cervidés** > 9 participants.
- **Piégeurs** > 36 chasseurs ont obtenu leur agrément.

CATALOGUE 2025

De nouvelles sessions de formations sont ouvertes pour 2025, avec des modalités d'inscription facilitées via le site en ligne.

Toutes nos formations sur
www.fdc55.com/catalogue-de-formation-et-inscription/



Assemblée Générale 2025

BIODIVERSITE

Présentation du rapport biodiversité

La FDC 55 au cœur de la Biodiversité

- Ecocontribution
- JLNP
- Biodiv'plaine
- Ilotdiversi't
- Sensibilis'haie
- Agribiodiv'est
- Animations

M. Olivier BERTHOLD

Administrateur

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse





ECOCONTRIBUTION • Modalités

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Fond national de biodiversité alimenté par une éco-contribution des chasseurs à hauteur de 5,00 € par permis de chasser validé.

Soutenu par l'Etat, avec un plafond de 10,00 € par permis de chasser validé.

Actions éligibles :

Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité

- Restaurer la nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue et assurer sa continuité
- Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent
- Préserver les espèces chassables et protégées
- Développer l'expertise et la recherche appliquée sur la faune sauvage et la biodiversité et partager les connaissances
- Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité

ECOCONTRIBUTION • J'aime la Nature Propre

OPERATION JLNP 2025

"J'aime la Nature propre" (JLNP) est un événement participatif de **nettoyage de printemps** d'envergure **nationale**, dont l'objectif est de mobiliser les bénévoles d'un même territoire pour **lutter contre les dépôts sauvages** qui impactent l'environnement et les écosystèmes.

Au-delà de sa dimension environnementale et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise aussi à favoriser les **échanges entre usagers de la nature**, au sein de notre territoire, pour mieux vivre ensemble.

En 2024, la mobilisation de **140 000 participants** sur **92 départements** a permis de collecter **16 300 m3** de déchets.



ECOCONTRIBUTION • J'aime la Nature Propre

JLNP EN MEUSE

Pour la première édition de J'aime la Nature propre, on compte **10 points de collectes** sur le département.

> Opérations grands public

- Eix
- Haudiomont
- Longeville-en-Barrois
- Mognéville
- Mouzay
- Vignot
- Watronville

> Sensibilisation aux scolaires :

- Pagny-sur-Meuse
- Robert Espagne
- Longeville-en-Barrois



En Meuse, **505 participants** ont collecter 1780 kg de déchets, soit **30 m3**.

Ecocontribution : BIODIV'PLAINE

Nouveaux projets 2025/2026

Création et restauration de mares



Plantations de haies, vergers et bandes enherbées



Nous étudierons toutes demandes Contactez le service technique

AMENAGEMENTS



ILODIVERSI'T

500 buissons plantés en Meuse depuis 2020, dont 65 nouvelles plantations cette année.

UN BUISSON POUR MON ECOLE

Le projet Ilotdiversi'T est décliné auprès des scolaire et œuvre à la re-végétalisation des cours d'écoles.

Deux implantations ont eu lieu cette saison :

- Ecole de **Revigny**
- Ecole de **Contrisson**

SENSIBILIS'HAIE

3 communes se sont engagées dans ce projet éco-citoyen.

- SORCY SAINT MARTIN
- LACHAUSSEE
- LES HAUTS DE CHEE

Ces chantiers participatifs, à l'initiative des communes ont rassemblé **180 élèves**, du grand public et des élus.



AMENAGEMENTS



AGRIBIODIV'EST

Linéaires de haies implantés sur la dernière saison cynégétique :

- Autrécourt sur Aire > **200m**
- Vigneulles les Hattonchatels > **192 m**
- Lion devant Dun > **950 m**

Création de mare:

- Jametz partenariat ACCA/propriétaire

CONCOURS AGRIFAUNE

Partenariat avec l'EPL Agro de Bar-le-Duc

- 1 classe de BTS ACSE

> **Partenariat OFB/FDC/FDSEA/CDA55**



ANIMATIONS • Hirondelles & biodiversité



PRESENTATION DU PROJET

Impulsée par la FNC, cette campagne nationale vise à sensibiliser le public scolaire à la baisse inquiétante de ces populations d'hirondelles. Le projet propose **d'aider à leur recensement** et à proposer des **aménagements** pour aider à leur nidification (installation de bac à boue, création de nid artificiels...)

ANIMATIONS 2024-2025

- Vigneulles-les-Hattonchâtel
- Pagny sur Meuse
- Revigny (à venir)



ANIMATION • Connaissance de la faune



A LA DECOUVERTE DE LA FAUNE SAUVAGE

Nous avons reçu au sein de la loge de chasse de l'**ACCA de MURVAUX**, 2 classes de l'école de Stenay (GS/CP – CE1/CE2, soit 40 élèves au total).

Ils ont pu découvrir à travers des jeux de piste, quelques espèces qui peuplent nos forêts et nos plaines, comme le chevreuil, le lièvre, le renard entre autres.

Les enfants ainsi que leurs institutrices se sont montrés très intéressés par cette animation.

Un grand merci à **Jean-Pierre ANDRES** et sa femme pour leur accueil.



Assemblée Générale 2025

PETIT GIBIER



Présentation du rapport petit gibier

Commission petit gibier

- Subventions
- Aménagements
- Gibier d'eau et oiseaux de passage
- Dossier ESOD
- Dates saison chasse 2025-2026

M. Olivier BERTHOLD

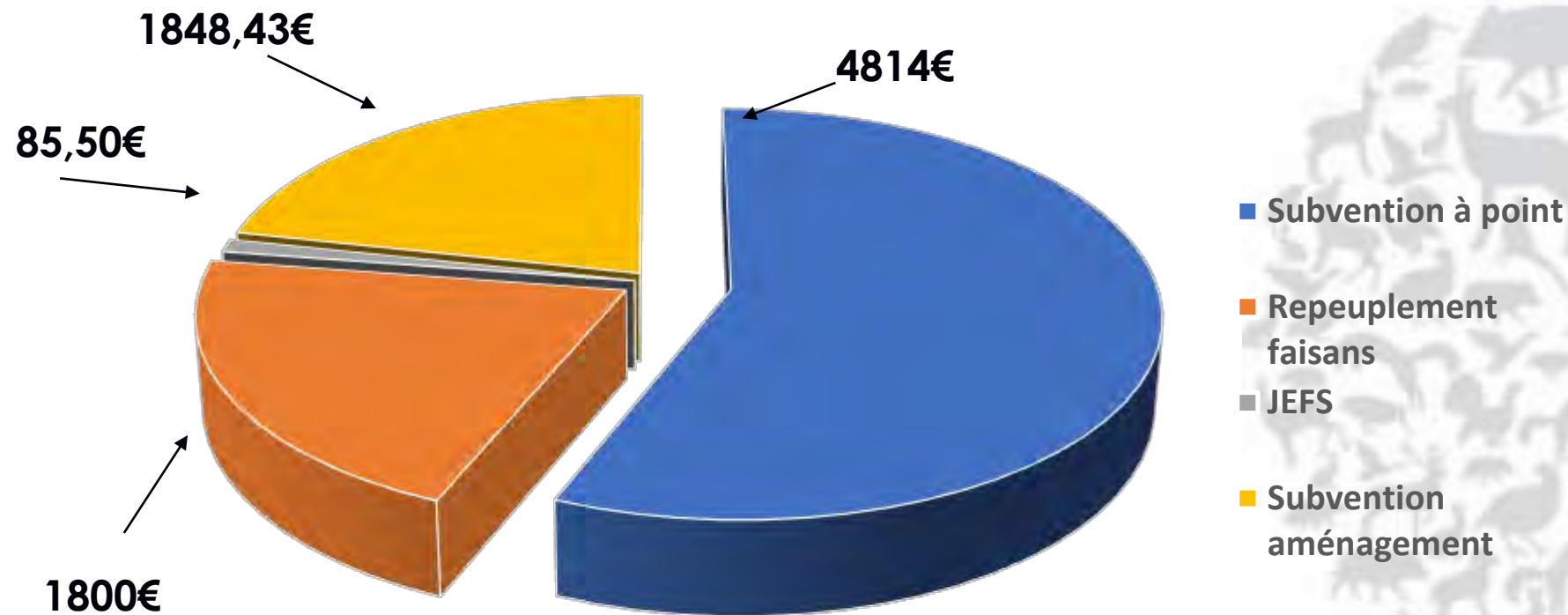
Administrateur

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



PETIT GIBIER • Subventions 2024

BILAN • Subventions en faveur du petit gibier sédentaire



Total subvention > **8547,93 €**

PETIT GIBIER • Aménagements 2024

INTRODUCTION FAISANS

En 2024, 3 sociétés de chasse ont signé un contrat faisans avec la FDC Meuse :

- ACCA de Naives-Rosières > **100 faisans**
- ACCA de Louppy le Château > **100 faisans**
- ACCA de Marville > **200 faisans**





Chasse gibier d'eau & oiseaux de passage

L'Association CAREX assure un suivi sanitaire et physiologique grâce aux oiseaux prélevés.

Les récoltes d'ailes apportent des éléments scientifiques.

En partenariat avec l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE) et avec le soutien de la FDC 55, l'Association des Chasseurs du Domaine Public Fluvial (ACDPF) 55 et CAREX installent depuis plusieurs années des nichoirs tubulaires et apportent leurs connaissances et expertises dans des projets d'éco-contribution.

Assemblée Générale de CAREX

> Samedi 17 mai à 9h30 • Centre CHEVERT

ESOD • Classement 2024

CLASSEMENT MEUSE

L'arrêté ministériel de juillet 2023 a retenu les espèces suivantes dans la catégorie ESOD en Meuse:

- Renard
- Fouine
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Etourneau Sansonnet (classée ESOD sur quelques communes à enjeu production fruitière des cotes de Meuse)

Le recours a été rejeté par le conseil d'état.

Dès 2025, la FDCM, en partenariat avec les piégeurs et les gardes particuliers devra recueillir les justificatifs nécessaires pour le futur classement 2026.

CHASSE 2025-2026 • Propositions dates

PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2025/2026

OUVERTURE GENERALE :
21 Septembre 2025 à 8h00

FERMETURE GENERALE :
28 Février 2026 à 17h30



CHASSE 2025-2026 • Dates petit gibier

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Lièvre	Samedi 18 octobre 2025	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 29 octobre 2025 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 novembre 2025
Lapin	Ouverture générale	11 janvier 2026

CHASSE 2025-2026 • Dates Petit Gibier

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Renard	1 ^{er} juin 2025*	Fermeture générale
Blaireau	Ouverture générale Vénerie : 15 juin 2025	Fermeture générale Vénerie: 15 janvier 2026

CHASSE 2025-2026 • Dates petit gibier

PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Perdrix Grise	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> Samedi 18 octobre 2025	<u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 29 octobre 2025 <u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 novembre 2025
Faisan	Ouverture générale	23 novembre 2025
Autres espèces : Perdrix rouge, Faisan vénéré...	Ouverture générale	Fermeture générale

CHASSE 2025-2026 • Dates petit gibier

OISEAUX DE PASSAGE

Sauf évolution de l'arrêté ministériel

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Caille	31 août 2025	20 février 2026
Pigeon	Ouverture générale	10 février 2026 Pigeon ramier <i>Jusqu'au 20 février 2026 à poste fixe matérialisé</i>
Bécasse des bois	Ouverture générale	20 février 2026
Autres oiseaux de passage	En fonction des décisions ministérielles	En fonction des décisions ministérielles



CHASSE 2025-2026 • Dates petit gibier

OISEAUX DE PASSAGE

* Sur les marais non asséchés, fleuves, rivières et étangs

** du 3 août 2025 sur aménagements de platières en eau de 10h à 17h, après le 19 août 2025 dès 6h sur zones humides et 21 septembre 2025 sur le reste des territoires.

GIBIERS	OUVERTURES Selon décisions ministérielles *	FERMETURES Selon décisions ministérielles
Oies	21 août 2025*	31 janvier 2026
Canards	21 août 2025* <i>Sauf chipeau, morillon, milouin et nette rousse : 15 septembre</i>	
Limicoles	21 août 2025* <i>Sauf vanneau : ouverture générale Bécassine des marais/sourde 3 août 2025**</i>	
Rallidés	15 septembre 2025*	



Assemblée
Générale 2025

**GRAND
GIBIER**





Présentation du rapport grand gibier

Bilan grand gibier

- Chiffres et évolutions comparées
- Dates saison chasse 2025/2026

M. Jean-Pierre ANDRES

Vice-Président

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse

Les grandes orientations du SDGC 2025 /2031

M. Hervé VUILLAUME

Président

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



SANGLIER • Evolution plan de chasse

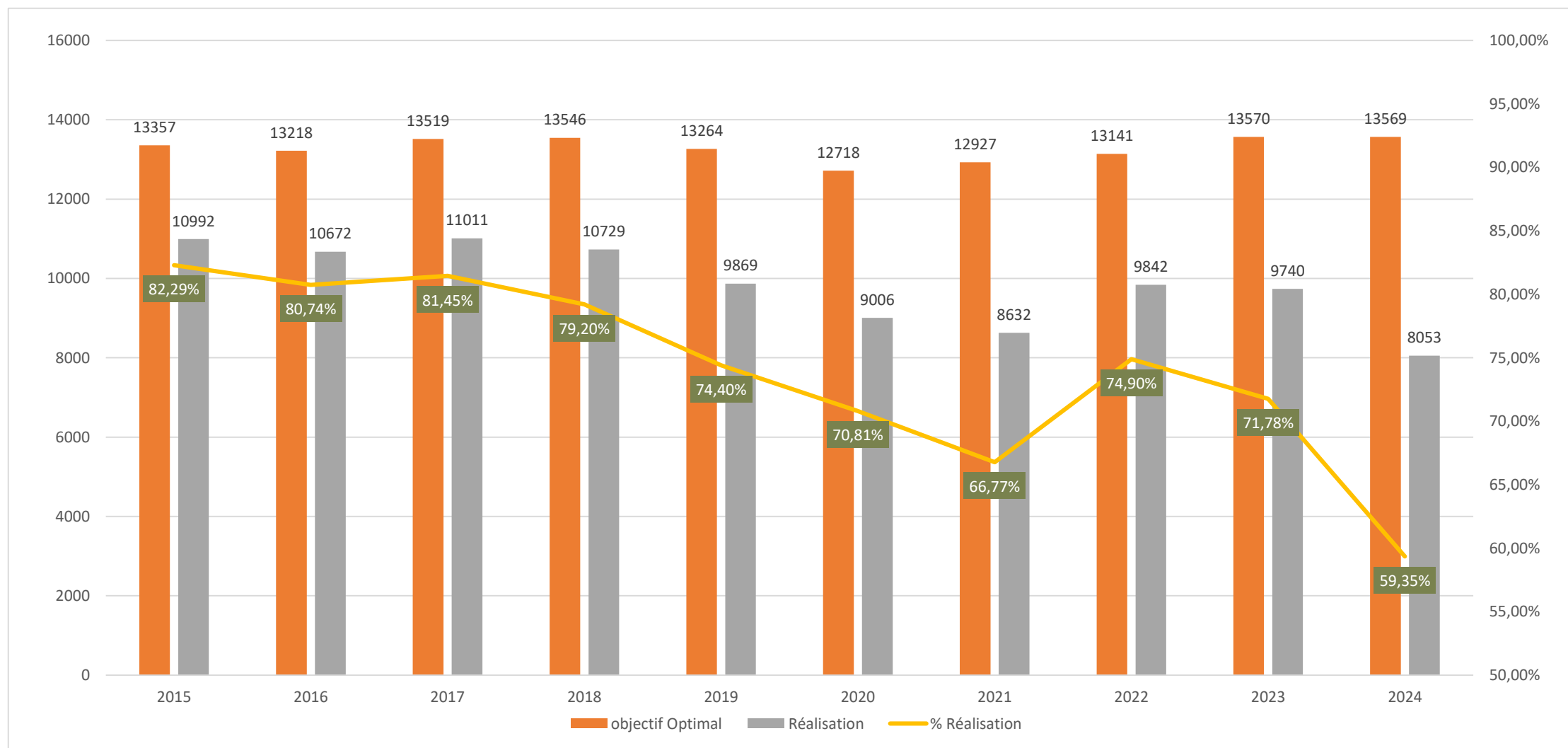




CERF • Evolution plan de chasse



CHEVREUIL • Evolution plan de chasse





CHASSE 2025-2026 • Dates grand gibier

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Cerf (Tir d'été)	1 ^{er} septembre 2025 *	Fermeture générale
Cerf-Biche-Faon	27 septembre 2025 **	
Brocard (Tir été)	1 ^{er} juin 2025	
Brocard-Chevrette-Chevrillard	21 Septembre 2025	
Sanglier (Tir été)	1 ^{er} juin 2025	Fermeture générale
Sanglier	15 Août 2025	Fermeture générale

* Approche ou affût jusqu'au 28 septembre 2025

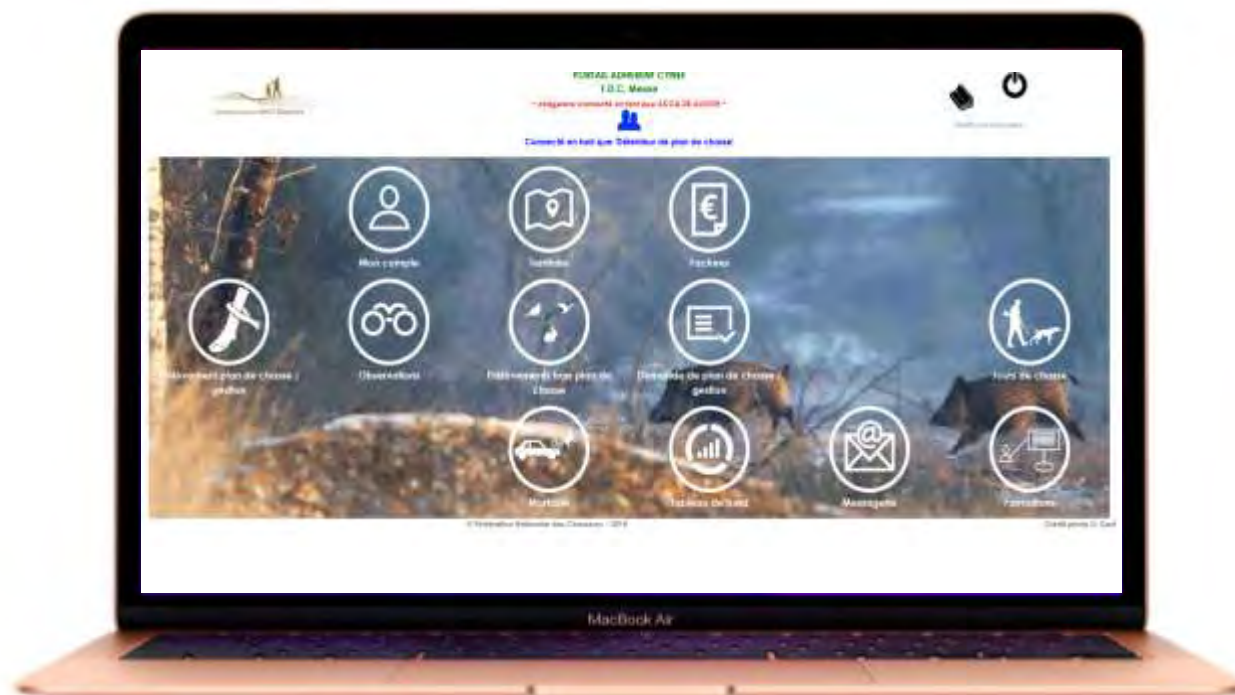
** Approche, affût et battue

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL au 29/05/2025

SUIVI DES PRELEVEMENTS

Utilisation obligatoire du portail adhérent :

- Depuis 2020/2021 > tous les massifs
- Obligation de déclaration de prélèvement dans les 72 heures.



SDGC • Grandes orientations du futur schéma



PLAN DE CHASSE SANGLIER

- > Tir de protection jusqu'au 31 mai avec arrêté préfectoral
- > Mise à disposition de mirador 150 €, 2 maximum par société

Tir d'été:

- Tir d'été à partir du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture générale
- Imposition pour certains lots jusqu'à **20%** de l'attribution du **PC initial**
- Déclaration obligatoire sur GEOCHASSE le jour du prélèvement

EN CAS DE NON RÉALISATION

- > Suppression de l'agrainage hivernal et malus sur la cotisation territoire

A partir de l'ouverture générale:

- Consignes de tir et sanctions financières interdites
- Imposition pour certains lots d'un pourcentage de **femelles adultes** avec une déclaration obligatoire sur GEOCHASSE le jour du prélèvement.
- Imposition pour certains lots jusqu'à **50% de réalisation** du PC initial avant le 1^{er} décembre

EN CAS DE NON RÉALISATION

- > Suppression de l'agrainage hivernal et malus sur la cotisation territoire

SDGC • Grandes orientations du futur schéma

Agrainage de dissuasion

- Suppression de la classification des massifs pour l'agrainage.
- Suppression des postes fixes d'agrainage (agrainoirs automatiques).

Agrainage linéaire obligatoire

- Longueur mini 100 m, maxi 300 m, distance supérieure à 200 m des terres agricoles.
- 50Kg / linéaire / semaine. Agrainage autorisé 2 jours/semaine/linéaire.
- Convention tripartite: propriétaire/détenteur de droit de chasse/FDC.
- Possibilité de suspension du 15 février au 31 mars.

60 à 100 Ha boisés d'un seul tenant	101 à 200 Ha boisés d'un seul tenant	201 à 300 Ha boisés d'un seul tenant	301 à 400 Ha boisés d'un seul tenant	401 à 700 Ha boisés d'un seul tenant	701 à 1000 Ha boisés d'un seul tenant	Supérieur à 1000 Ha
1 linéaire	2 linéaires	3 linéaires	4 linéaires	5 linéaires	6 linéaires	7 linéaires

SDGC • Grandes orientations du futur schéma

PLAN DE CHASSE CERF

Plan de chasse qualitatif : 3 classes

- CE2 marquage de tous les cerfs males de plus d'1 an
- CE1 marquage de tous les cerfs males de plus d'1 an sans empaumure
- CEFJ marquage de tous les cerfs femelles, et des jeunes de moins d'1 an

A partir du 15 janvier :

- Possibilité de marquer tous les cerfs femelles, et les jeunes de moins d'1 an avec les bracelets CE1 et CE2
- Déclaration sur GEOCHASSE de **tous les cerfs**, et contrôle de l'animal à partir de 10 cors



SDGC • Grandes orientations du futur schéma

PLAN DE CHASSE CHEVREUIL

Suppression du plan de chasse qualitatif :

- bague unique (adulte et jeune)

Préconisation de respecter un prélèvement de :

- 1/3 de chevrillards,
- 1/3 de chevrettes,
- 1/3 de brocards





Assemblée
Générale 2025

**DEGATS
DE GIBIER**





Evolution des dégâts

Bilan 2024

- Dégâts agricoles & indemnisations
- Accords nationaux : Point de situation

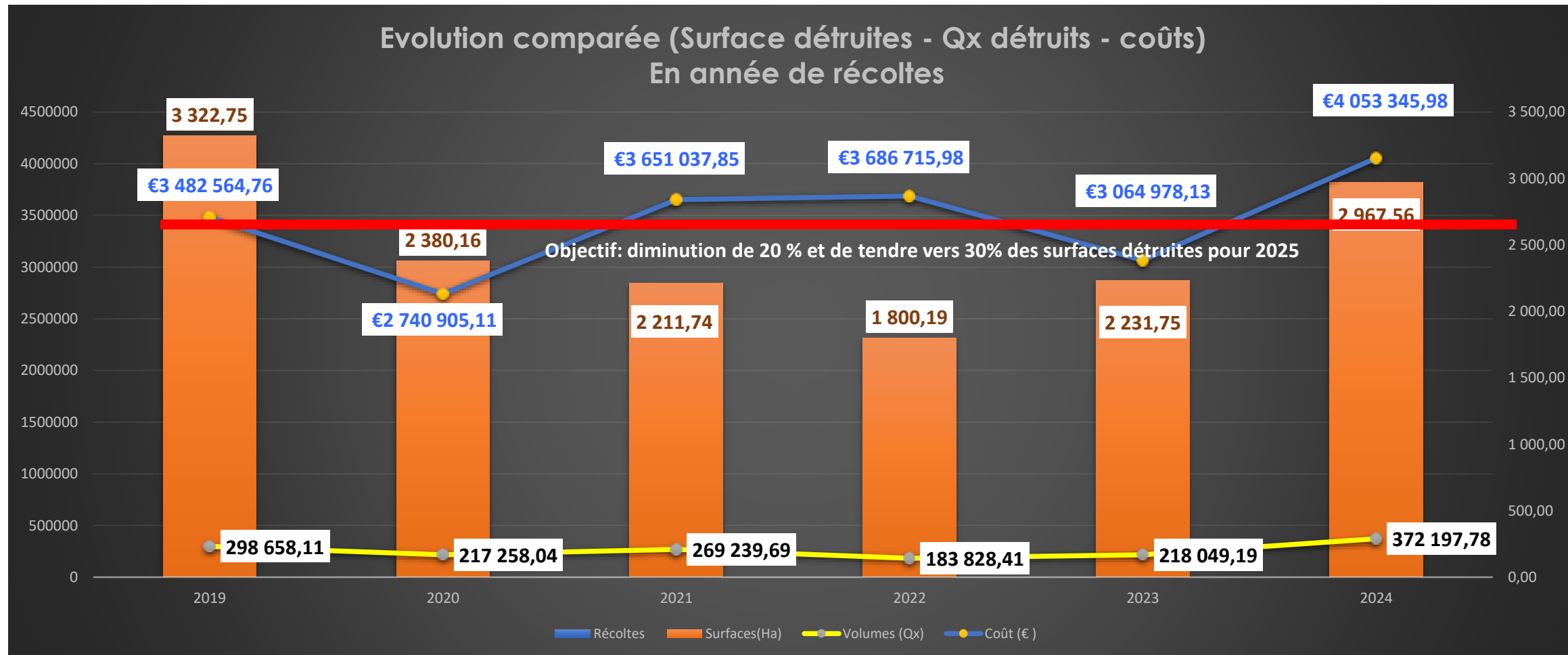
M. Hervé VUILLAUME

Président

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



DEGATS • Evolution comparée



INDEMNISATIONS • Évolution des barèmes

Culture	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Diff 2019 / 2024
Blé tendre	15,50 €	16,90 €	21,20 €	32,00 €	21,00 €	19,50 €	25,81%
Orge d'hiver	14,10 €	15,00 €	20,50 €	30,50 €	20,80 €	21,30 €	51,06%
Orge de printemps	14,10 €	15,50 €	22,00 €	34,90 €	27,60 €	22,70 €	60,99%
Colza	36,20 €	37,20 €	53,30 €	62,40 €	44,40 €	45,00 €	24,31%
Maïs fourrager	3,37 €	3,37 €	4,50 €	7,00 €	4,10 €	3,90 €	15,73%
Maïs grain	13,00 €	15,30 €	20,10 €	30,40 €	15,70 €	14,10 €	8,46%
Tournesol	36,00 €	41,00 €	55,10 €	60,00 €	39,00 €	44,30 €	23,06%

ACCORDS NATIONAUX • Point de situation



- Rencontre FNC / Président de la République le 26/09/2022 : 80M€ négociés
- Mise en œuvre plan de résilience 16,9 M€ versés sur justificatif (fin 1^{er} semestre 2023)
- Signature le 1^{er} mars 2023 des accords avec le monde agricole et l'Etat
- Travail sur textes de traduction réglementaire des accords (détailler ensuite) : boîte à outils sanglier et textes dégâts
- Plan d'accompagnement financier de l'Etat signature instruction ministérielle confirmant le soutien de 25M€ sur 2023, 20M€ en 2024 et 15M€ en 2025.

Accords nationaux • Point de situation



Dans un contexte budgétaire contraint, l'État est néanmoins aujourd'hui amené à solliciter des efforts financiers de la part de l'ensemble de ses partenaires. En ce sens et au regard des arbitrages budgétaires impactant le budget du programme 113 dédié aux paysages, à l'eau et à la biodiversité, la subvention de 20 M€ prévue en 2024 sera finalement abaissée à 15,2 M€, et celle de 15 M€ en 2025 abaissée à 10 M€. Cette baisse limitée sécurise ainsi sur la période 2023-2025 le versement de plus de 80 % des sommes prévues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour 2025 : 416 059,00 €

Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature



Philippe MAZENC

Accord global avec les 3 syndicats agricoles (FNSEA, CR, CP) et la Chambre d'Agriculture de France

Accord unanime en janvier-mars 2021 à la différence de 2012

3 volets à cet accord :

- **L'élargissement de la boîte à outils sanglier** laissant une large place aux adaptations départementales et comportant une partie sur l'agrainage.
- Points de **simplification et de clarification de la procédure** d'indemnisation dégâts
- Un **contrat d'objectif** (résultats et moyens) et de **suivi** de cet accord.

Objectifs attendus

- Réduire les dégâts aux cultures et récoltes agricoles
- Objectif national de diminution des surfaces de dégâts dûes au sanglier d'au moins 20% et de tendre vers 30% en 3 ans sur la base de la récolte 2019.
- Réduction en surface détruite pour les principales productions ou en quantité pour la vigne

Suivi

Engagements à tous les échelons (national-départemental) de suivi des résultats et des mises en œuvre (département)

> **Nécessité de remontées des données au national**

Traduction de l'accord

décret partie réglementaire du code de l'environnement

PARTIE PROCÉDURE DÉGÂTS ET SUIVI DES ACCORDS

Précisions missions CDCFS FSDG (article R426-8) :
délai de fixation des barèmes (1 mois), suivi des
bilans de l'ensemble des mesures mise œuvre.

Seuil de prise en charge des dégâts
(article R426-11) :

150 € /exploitant /campagne cynégétique

Précisions sur les missions des estimateurs (article
R426-13) : choix de missionner par le Président,
délais d'intervention, contreexpertise
exceptionnelle

Impossibilité de recours sur les décisions unanime
CDCFS FSDG (articles R426-15 et R426-16) pour les
dossiers de moins de 3000 €

BOÎTE À OUTILS

Extension période de chasse du sanglier
(article R424-8)

1^{er} juin – 31 mai pour la protection des semis, à l'affût
ou à l'approche, voire en battue à titre exceptionnel,
après autorisation préfectorale délivrée au détenteur
du droit de chasse et dans les conditions fixées par
l'arrêté du préfet après avis CDCFS.

Agrainage dissuasif

(cadrage par l'article R425-1 sur le contenu du SDGC)
déclaration-contrat obligatoire, agrainage linéaire
sauf exception, quantité maximale de 50 kg pour 100
ha boisés par semaine, au plus deux jours fixes par
semaine et suspension du 15 février au 31 mars sauf
exception prévue par le schéma départemental de
gestion cynégétique

Pour 2025 vérification de l'éligibilité

Précisions des causes d'inéligibilité

Contribution territoriale

pour les départements, avec montant d'indemnisations payées + provisionnées des dossiers de l'année 2022-2023 supérieur à 500 000 € (toutes espèces),
exigence d'avoir au moins 30% de recette par la contribution territoriale parmi celles habituelles (timbre + CT + marquage GG)

Système d'informations – suivi

Fourniture des données en local et transmission au national sous format numérique adapté durant la période des 3 années de 2023 à 2025

Pour 2024 et 2025 même principe de calcul et de réduction graduée selon l'atteinte ou non d'objectifs

classes établies sur les	% de diminution de surface détruite (cultures principales) 2024 par rapport à 2019	% de diminution de surface détruite (cultures principales) 2025 par rapport à 2019	Taux de réduction d'aide à appliquer
> 800 ha	Supérieur ou égale à 20%	Supérieur ou égale à 30%	0%
	De 18% à 19,99%	De 27 à 29,99%	30%
	De 16% à 17,99%	De 24% à 26,99%	40%
	De 14% à 15,99%	De 21% à 23,99%	50%
	De 12% à 13,99%	De 18% à 20,99%	60%
	De 10% à 11,99%	De 15% à 17,99%	70%
	Inférieure à 10%	Inférieure à 15%	80%
≥ 300 ha	Supérieur ou égale à 13,3%	Supérieur ou égale à 20%	0%
	De 12 à 13,29%	De 18% à 19,99%	30%
	De 10,7% à 11,99%	De 16% à 17,99%	40%
	De 9,3% à 10,69%	De 14% à 15,99%	50%
	De 8% à 9,29%	De 12% à 13,99%	60%
	De 6,7% à 7,99%	De 10% à 11,99%	70%
	Inférieure à 6,7%	Inférieure à 10%	80%
≥ 110 ha	Supérieur ou égale à 6,6%	Supérieur ou égale à 10%	30%
< 110 ha	sans condition	sans condition	0%



5

RÉCOMPENSES



DIPLOMES D'HONNEUR

RÉCIPIENDAIRES 2025

Monsieur Michel LENOIR

- *Chasseur*

Monsieur Marc STOJKO

- *Formateur à l'examen du "Permis de chasser"*

Monsieur Max FOUNEAU-COMTE

- *Formateur à l'examen du "Permis de chasser"*





MEDAILLÉS

RÉCIPIENDAIRES 2025

Docteur François BARD

- *Ancien administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse*

Monsieur Bernard FRANCOIS

- *Chasseur et administrateur de l'AMCGG*



6

RESPONSABILISATION FINANCIERE DES LOTS & CLASSIFICATION DES MASSIFS

Classification des massifs et responsabilisation

2024 - 2025



2025 - 2026



Tarifications

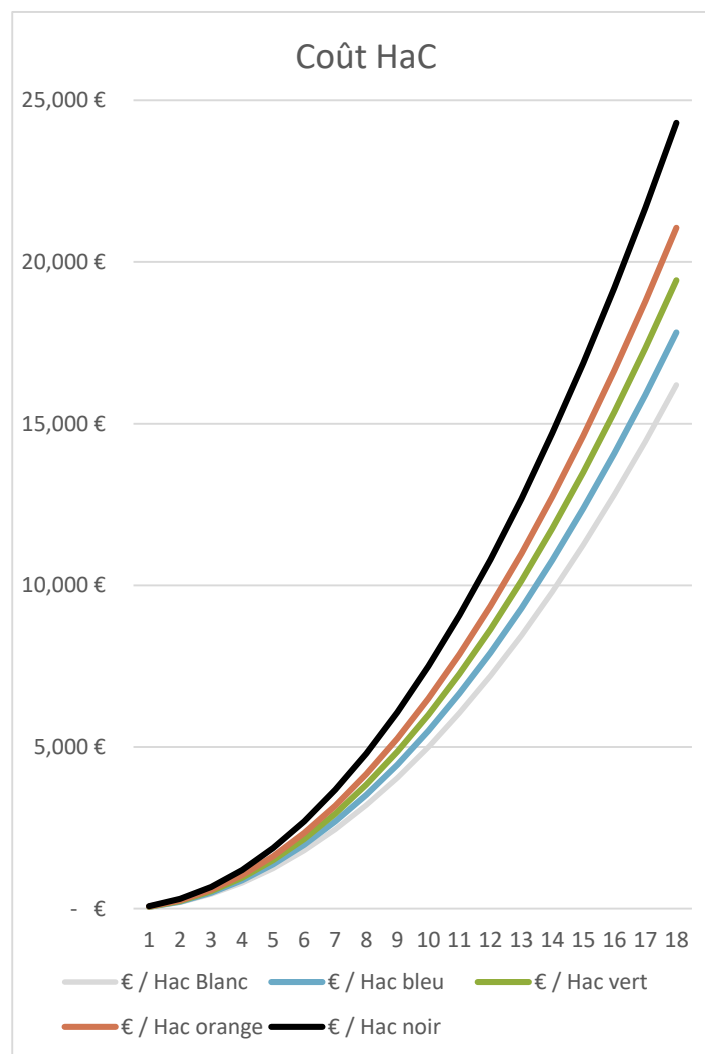


BRACELETS SANGLIER 2025 / 2026

	100 € bracelet (60 €)
	85 € bracelet (50 €)
	70 € bracelet (40 €)
	45 € bracelet (35 €)
	30 € bracelet (30 €)

Bracelet supplémentaire
SAIPR > 30 €

Financement des dégâts • Méthode de calcul



	0,075 € / attrib 1 SA / 100 Hac
	0,065 € / attrib 1 SA / 100 Hac
	0,060 € / attrib 1 SA / 100 Hac
	0,055 € / attrib 1 SA / 100 Hac
	0,050 € / attrib 1 SA / 100 Hac

Calcul des cotisations
> **la méthode évoluée**

$$\text{Cot ha} = (\text{att initiale} / 100\text{Hac})^2 \times \text{coeff du massif}$$

FINANCEMENT DÉGÂTS • Méthode de calcul

Attrib / 100 Hac	4	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
€ / Hac Blanc	0,80 €	3,20 €	4,05 €	5,00 €	6,05 €	7,20 €	8,45 €	9,80 €	11,25 €	12,80 €	14,45 €	16,20 €
Coût 500 Hac	400,00 €	1 600,00 €	2 025,00 €	2 500,00 €	3 025,00 €	3 600,00 €	4 225,00 €	4 900,00 €	5 625,00 €	6 400,00 €	7 225,00 €	8 100,00 €
€ / Hac bleu	0,88 €	3,52 €	4,46 €	5,50 €	6,66 €	7,92 €	9,30 €	10,78 €	12,38 €	14,08 €	15,90 €	17,82 €
Coût 500 Hac	440,00 €	1 760,00 €	2 227,50 €	2 750,00 €	3 327,50 €	3 960,00 €	4 647,50 €	5 390,00 €	6 187,50 €	7 040,00 €	7 947,50 €	8 910,00 €
€ / Hac vert	0,96 €	3,84 €	4,86 €	6,00 €	7,26 €	8,64 €	10,14 €	11,76 €	13,50 €	15,36 €	17,34 €	19,44 €
Coût 500 Hac	480,00 €	1 920,00 €	2 430,00 €	3 000,00 €	3 630,00 €	4 320,00 €	5 070,00 €	5 880,00 €	6 750,00 €	7 680,00 €	8 670,00 €	9 720,00 €
€ / Hac orange	1,04 €	4,16 €	5,27 €	6,50 €	7,87 €	9,36 €	10,99 €	12,74 €	14,63 €	16,64 €	18,79 €	21,06 €
Coût 500 Hac	520,00 €	2 080,00 €	2 632,50 €	3 250,00 €	3 932,50 €	4 680,00 €	5 492,50 €	6 370,00 €	7 312,50 €	8 320,00 €	9 392,50 €	10 530,00 €
€ / Hac noir	1,20 €	4,80 €	6,08 €	7,50 €	9,08 €	10,80 €	12,68 €	14,70 €	16,88 €	19,20 €	21,68 €	24,30 €
Coût 500 Hac	600,00 €	2 400,00 €	3 037,50 €	3 750,00 €	4 537,50 €	5 400,00 €	6 337,50 €	7 350,00 €	8 437,50 €	9 600,00 €	10 837,50 €	12 150,00 €

COTISATIONS • Proposition de tarifs

GIBIER ROUGE • Tarifs des bracelets

BRACELETS	Tarifs 2024/2025	Proposition tarifs 2025/2026 sans SDGC	Dénomination avec SDGC	Proposition tarifs 2025/2026 avec SDGC
Chevreuril	25 €	25 €	Chevreuril	25 €
Cerf C2	300 €	300 €	Cerf C2	300 €
Cerf C1	220 €	220 €	Cerf C1	220 €
Biche	180 €	180 €	Cerf CEFJ (femelles et jeunes)	155 €
Faon de cerf	120 €	120 €		
CEI	200 €	200 €		

COTISATIONS • Proposition de tarifs

**Augmentation
de 1,8 %
votée en
AG FNC
le 19/03/2025**

DESIGNATION DES COTISATIONS	2024/2025	2025/2026
- Cotisation fédérale (permis départemental) - Cotisation fédérale temporaire 3 jours - Cotisation fédérale temporaire 9 jours - Cotisation fédérale (nouveaux chasseurs) - Frais d'envoi pour un permis départemental - Frais d'envoi pour un permis national - Adhésion territoriale obligatoire - Prestations de Services	87,25 € 22,00 € 44,00 € 30,00 € 5,00 € 5,00 € 87,25 €	88,82 € 22,00 € 44,00 € 30,00 € 5,00 € 5,00 € 88,82 €
Redevances Cynégétiques <u>Validation Départementale</u> - Validation temporaire Départementale 3 j - Validation temporaire Départementale 9 j <u>Validation Nationale</u> - Validation temporaire Nationale 3 j - Validation temporaire Nationale 9 j	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS
- Cotisation fédérale « permis nationaux » - Cotisation Grand Gibier Nationale - Abonnement à Chasseurs de l'Est	103,09 € / 11,00 €	104,95 € / 11,00 €

7

QUESTIONS DIVERSES STATUTAIRES



VOTES > Récapitulatif de l'AG 2025

RÉCAPITULATIF DES VOTES À MAIN LEVÉE

- Vote n°1** • Rapport moral du Président
- Vote n°2** • Quitus au Trésorier, au CA et au Commissaire aux comptes
- Vote n°3** • Comptes de l'exercice au 30/06/2024
- Vote n°4** • Affectation du résultat "Service Général" 2023-2024
- Vote n°5** • Affectation du résultat "Service Dégâts" 2023-2024
- Vote n°6** • Affectation du résultat "Ecocontribution" 2023-2024
- Vote n°7** • Budget prévisionnel 2024-2025
- Vote n°8** • Calendrier cynégétique 2025-2026
- Vote n°9** • Modalités de financement des dégâts et cotisations 2025-2026

RÉCAPITULATIF DES VOTES À BULLETIN SECRET

- Ratification au poste d'administrateur de M. Thomas RIVAUD
- Ratification au poste d'administrateur de M. Nicolas GARNIER

8

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Assemblée générale 2025



Samedi 26 avril

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

2025

Merci de votre attention